

Conseil Municipal Délibérations de la séance publique du 13 juin 2024

Date de convocation : 06/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Pouvoirs : 3

Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Dominique PARTY, Chantal CASSECUELLE, Corinne BRAMAS, Sylvie BERTOÏA, Magali NEVORET, Nathalie BOURDON, Maxime POTY

Excusés-(ées) : Michèle LEFLEM (Pouvoir à Jean Louis MALATERRE), Valérie MAUCELI (Pouvoir à Chantal CASSECUELLE), Éric Olivier FRICOU (Pouvoir à Dominique PARTY)

Absent : Jean Yves BEAUDOT

Secrétaire élue : Sylvie BERTOÏA

Ordre du Jour :

- 1- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement pour l'année 2023 (RPQS)
- 2- Rétrocession de voirie et des équipements communs - Lotissement Les Belouses
- 3- Mise à jour du tableau de classement de la longueur de la voirie communale
- 4- Pré-accord de garantie emprunt : Réhabilitation thermique logements SEMCODA
- 5- Demande de subvention au Département 01 pour aménagement de voirie : sécurisation cœur de village, aménagement chemin doux paysagé, réhabilitation de voirie.

Tenue du bureau de votes – 30 juin et 07 juillet 2024

Questions diverses

✓ Adoption du compte rendu de la séance du 03 mai 2023

Le compte-rendu de la séance du 03 mai appelle une observation.

En effet, Dominique PARTY demande à ce qu'une modification soit apportée concernant sa réponse à une remarque de Michèle LEFLEM lors des questions diverses :

« Michèle LEFLEM :

- Remontées régulières négatives de riverains concernant les points d'apport volontaire, le ramassage des ordures ménagères et la dégradation de la rue principale de la commune.

Dominique PARTY trouve que ces remarques sont infondées. »

Il convient que le compte-rendu de séance du 03 mai 2023 soit modifié comme suit :

« Michèle LEFLEM :

- Remontées régulières négatives de riverains concernant les points d'apport volontaire, le ramassage des ordures ménagères et la dégradation de la rue principale de la commune.

Dominique PARTY trouve que les remarques sur les points d'apport volontaire et le ramassage des ordures ménagères sont infondées. En ce qui concerne la dégradation de l'état de la voirie de la Rue Principale, il ajoute que tout a été mis en œuvre pour solutionner ce problème. »

✓ 1 – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement pour l'année 2023 (RPQS)

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

CLD n° 001_210100269-20240613-del01_2024-DE

Transmis en préfecture le 17/06/2024

✓ 2 – Rétrocession de voirie et des équipements communs – Lotissement Les Belouses

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de l'association syndicale du lotissement Les Belouses qui sollicite la reprise des voiries, trottoirs, des réseaux d'Adduction Eau Potable (AEP), et d'Eaux Pluviales (EP), du réseau assainissement et du réseau d'éclairage public de leur lotissement.

Ce lotissement a été autorisé par arrêté municipal le 14/11/2008 sous le N° PA 001 026 08 D0003, prorogé suivant arrêté du 02/09/2011.

L'Association Syndicale a délibéré le 30/09/2022 et a accepté, à l'unanimité, de céder ses équipements communs à la commune de Bâgé-le-Châtel, soit la voie principale, le chemin piétonnier, les trottoirs, les stationnements, le réseau d'eau potable, le réseau d'eaux usées, le réseau d'éclairage public, le réseau eaux pluviales.

Les propriétaires ont chacun certifié sur l'honneur de la normalité des raccordements d'eaux pluviales et d'eaux usées de leur parcelle sur les réseaux.

L'Association Syndicale a fait effectuer à ses frais comme demandé par la commune un contrôle caméra des réseaux eaux usées et eaux pluviales en date du 09 septembre 2011 par la société ADTEC.

Un contrôle de la retenue d'eaux pluviales enterrée a été effectué en date du 26 décembre 2023 par cette même société.

Un plan d'état des lieux parcellaires et de positionnement des réseaux a été fourni par l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique à la charge de celle-ci, des emprises (voirie, trottoirs, parkings), et des réseaux communs (AEP, EU, éclairage public) du lotissement Les Belouses dans le domaine public communal comme suit :

- la voirie du lotissement Les Belouses, à savoir les parcelles cadastrées :
 - A 1048 pour 5 329 m² (Voirie + trottoirs)
 - A 1049 pour 586 m² (Voirie)
- le réseau d'Eau Potable
- le réseau d'Eaux Pluviales
- le réseau d'Eclairage Public.
- le réseau Eaux Usées

L'ensemble des surfaces de voiries ainsi que les réseaux seront cédés gratuitement à la Commune de BAGE LE CHATEL.

Les frais relatifs à cette cession (frais de notaire et tous frais annexes éventuels) sont à la charge des propriétaires du lotissement Les Belouses.

AUTORISE le maire à signer l'acte de cession et tous documents s'y rapportant.

CLD n° 001_210100269-20240613-del02_2024-DE

Transmis en préfecture le 18/06/2024

✓ 3 – Mise à jour du tableau de classement de la longueur de la voirie communale

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 13 octobre 1964, 28 octobre 1988, 13 avril 1993, 25 mars 2005, 29 novembre 2013, 3 décembre 2015 et 24 mai 2019 concernant le classement des voies communales et des places affectées à la circulation générale,

Vu la délibération du 13 juin 2024 reprenant la voirie et les réseaux du lotissement Les Belouses,

Considérant que le tableau de classement de la voirie communale doit être mis à jour suite à cette reprise,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

FIXE la longueur de la voirie communale à **7 884 m**, telle que figurant au tableau annexé à la présente.

CLD n° 001_210100269-20240613-del03_2024-DE

Transmis en préfecture le 17/06/2024

✓ 4 – Pré-accord garantie emprunt SEMCODA – Réhabilitation thermique de 5 logements sis Pré Marbuire

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la SEMCODA envisage de lancer une opération de réhabilitation thermique sur la commune concernant 5 logements individuels situés Pré de la Marbuire.

Cette opération s'inscrit dans un plan de rénovation thermique pour permettre aux locataires d'accéder à un meilleur confort de vie et à une diminution substantielle des

consommations énergétiques. Le lancement prévisionnel des travaux est planifié au 3^{ème} trimestre 2025.

Cette opération serait financée à hauteur de 25% sur les fonds propres de la SEMCODA et 75% d'emprunt auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'offre de prêt de la CDC est soumise à l'obtention de la garantie de l'emprunt auprès de la commune, condition sine qua non pour que l'opération de réhabilitation puisse être réalisée.

C'est pourquoi la SEMCODA nous sollicite d'ores et déjà pour l'obtention d'un pré-accord de garantie de principe avant le lancement des études et diagnostics nécessaires à la validation du programme de travaux et de son enveloppe budgétaire.

Le montant global budgété de la future opération de réhabilitation s'élève à 124 200 € TTC soit 30% garantie par la commune à hauteur de 27 945 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DONNE son pré-accord pour la garantie d'emprunt de la future opération de réhabilitation d'un montant global budgété de 124 200 € TTC soit 30% garantie par la commune à hauteur de 27 945 €.

CLD n° 001_210100269-20240613-del04_2024-DE

Transmis en préfecture le 17/06/2024

✓ 5 – Demande de subvention auprès du Département de l'Ain et de la Région pour les travaux d'aménagement de voirie Chemin de Ronde et Place de l'Eperon

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement de voirie communale du Chemin de Ronde, de la Place de l'Eperon, du Carrefour Route de Replonges/Route de Feillens et le lotissement de la Griffonnière prévu courant 2025 comprenant :

- La sécurisation cœur de village par la réalisation d'une liaison type chemin doux paysagé côté intérieur Chemin de Ronde quart Sud-Est
- La sécurisation du Carrefour Route de Replonges/Route de Feillens
- L'aménagement piétonnier de la Place de l'Eperon en liaison avec le Chemin de Ronde
- Plantation d'arbres à haute tige côté extérieur du Chemin de Ronde
- La réhabilitation de voirie du Chemin de Ronde, de la Place de l'Eperon, du Carrefour Route de Replonges/Route de Feillens.
- La réhabilitation chemin doux et voirie du lotissement de la Griffonnière.

Pour un montant total prévisionnel de **620 342,50 € HT** détaillé comme suit :

DÉPENSES			RECETTES		
Détail des postes de dépenses	Montant HT	en %	Financements	Montant HT	en %
Acquisition foncière		0	Autofinancement		0
Maîtrise d'œuvre	29 945,00 €	5	Emprunts	434 239,76 €	70
Autres bureaux d'études		0	Département de l'AIN	93 051,37 €	15
Sécurité, voirie, mode doux	590 397,50 €	95	Région Auvergne Rhône Alpes	93 051,37 €	15
TOTAL	620 342,50 €	100	TOTAL	620 342,50 €	100

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention auprès du Département de l'Ain au titre des « Investissements structurants » à hauteur de 15%.

En effet, ce dispositif accompagne les dépenses de création de mode doux lorsque celui-ci est intégré à des travaux de sécurisation de voirie pour les projets d'un montant supérieur ou égal à 400 000 € HT.

Monsieur le Maire ajoute que ces travaux peuvent également être éligibles à une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du « *Contrat Région* » à hauteur de 15% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACTE les travaux d'aménagement de voirie précités

SOLLICITE une subvention auprès du département de l'Ain au titre des « Investissements structurants »

SOLLICITE une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes au titre du Contrat Région du territoire de la Communauté de communes Bresse et Saône

DIT que les travaux seront inscrits au budget principal – opération 39 (Voirie)

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant aux demandes précitées

CLD n° 001_210100269-20240613-del05_2024-DE

Transmis en préfecture le 14/06/2024

✓ *Tenue du bureau de vote – 30 juin et 07 juillet 2024*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les élections législatives qui se tiendront les dimanches 30 juin et 07 juillet 2024 et la nécessité de désigner des membres du Conseil ou autres pour la tenue du bureau de vote.

Les conseillers se répartissent sur les différents horaires de la journée.

✓ *Questions diverses*

Monsieur le Maire :

- Marché d'automne mi-octobre : Monsieur le Maire souhaite renouveler l'animation qui s'est tenue l'année dernière.
- Marché hebdomadaire : nécessité de relancer le marchand de poulets rôtis afin de le fidéliser au marché hebdomadaire de la commune.
- 70 ans de la MFR vendredi 28 juin : Monsieur le Maire étant retenu à la remise des calculatrices pour les CM2 à l'école de St-André-de-Bâgé, Chantal CASSECUELLE le représentera à la MFR.
- Fête du centenaire de l'Union Musicale les 29 et 30 juin 2024.
- Courrier reçu de France ADOT 01 : Dans le but de promouvoir le don d'organe, France ADOT 01 sollicite la plantation d'arbres en guise de reconnaissance aux donneurs d'organes. Monsieur le Maire propose de baptiser un arbre lors d'une future plantation et d'y apposer une plaque en guise de reconnaissance.
- Plante invasive « Jussie » : Monsieur le Maire fait mention d'un arrêté préfectoral reçu en mairie qui préconise l'arrachage systématique de la plante, et d'en informer Dominique PARTY, référent aux plantes, qui contactera la Préfecture.
- Projet AGEVIE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de construction d'une résidence d'accueil de personnes âgées sur un terrain légué à la commune ne pourra aboutir. En effet, AGEVIE, association qui propose des services et des lieux de vie adaptés aux personnes âgées et à leurs aidants, n'a pas obtenu l'autorisation du Département.
- ZINZINS CIRCUS : Représentations à partir du 22 juin.
- Exposition à l'Office du Tourisme du 1^{er} au 29 juin.
- BAG'EVASION : Monsieur le Maire a participé à l'AG de BAG'EVASION qui s'est tenue le 28 mai. L'association est gérée par des bénévoles et accueille près de 326 enfants

inscrits, pour la plupart de Bâgé-Dommartin. Monsieur le Maire fait part au Conseil du dynamisme de l'association qui propose aux enfants de multiples activités extérieures les mercredis et pendant les vacances scolaires. Monsieur le Maire souhaite ainsi communiquer davantage sur BAG'EVASION auprès des familles de la commune.

- Églises romanes de l'Ain : Exposition samedi 15 juin 2024 à l'église de St André de Bâgé.

Corinne BRAMAS :

- 2 véhicules semblent être abandonnés sur la voie publique. Monsieur le Maire sollicitera Florian LOBUT, policier intercommunal, afin qu'il vienne constater l'abandon ou non des véhicules concernés.

Dominique PARTY :

- Stationnement rue Marsale : Suite à la demande d'un administré qui souhaitait savoir s'il était envisageable que les riverains de la Grande Rue puissent stationner en zone bleue sans recevoir de contravention, Monsieur le Maire et Dominique PARTY ont rencontré Florian LOBUT, policier intercommunal, qui tolérerait que les riverains de la Grande Rue utilise le disque bleu de façon élargie, c'est-à-dire d'apposer le disque la veille pour le lendemain de 8h à 9h30.
- Feu tricolore Route de Montrevel et panneau de limitation de tonnage Chemin de Ronde : Dominique PARTY demande au Conseil Municipal si ces projets sont toujours d'actualité.
- Dominique PARTY constate que les gonds des volets du logement communal sis 57 route de Pont-de-Vaux ne sont toujours pas réparés, ce qui présente un risque d'accident.

Nathalie BOURDON :

- Nathalie BOURDON rappelle au Conseil Municipal qu'une demande d'achat de jeux extérieurs a été effectué en juin de l'année dernière pour la cantine. A ce jour, il n'y a pas eu de devis demandé.

Maxime POTY :

- Maxime POTY demande quand l'accotement du Chemin de Ronde sera restauré : les travaux de réfection de la voirie sont prévus courant 2025.

Chantal CASSECUELLE :

- Travaux d'aménagement de la Bibliothèque : 2 entreprises ont été démarché pour les meubles de la future bibliothèque : en attente des devis. Une subvention POUR l'ameublement serait accordée à hauteur de 20%.
Une première réunion de chantier s'est tenue cette semaine (semaine 24) ; le début des travaux est prévu pour le 1^{er} juillet 2024.

Carlos DA COSTA :

- SIEA - Acquisition d'IRVE (Infrastructure de recharge pour véhicules électriques) : Les travaux devraient débiter à l'automne 2024 pour les communes qui se sont engagées. Les communes devront avancer 75% de la somme totale pour être remboursées.
- Prochain Conseil Municipal : Vendredi 26 juillet 2024 à 19h

La séance est levée à 21 h 30

La Secrétaire,
Sylvie BERTOÏA



Le Maire,
Jean Louis MAÛATERRE

Annexe 1 :**TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Commune de BAGE le CHATEL 01026

annexe delib 13juin2024

Type	N°	Appellation	Désignation	Longueur (m)	Largeur moyenne (m)	Date
Chemin	1	chemin de Ronde	Débute sur la RD68, se dirige vers le Nord-Est, coupe la RD28, se dirige vers le Sud, revient à l'Ouest, coupe la RD28, remonte vers le Nord et se termine sur la RD68.	1231	4,5	13/10/1964
	2	chemin de Bagé le Chatel à la Griffonnière	Débute sur la VC1, se dirige vers le Sud-Est, rejoint la VC12 et se termine en limite de commune de Bâgé la Ville.	340	5	13/10/1964
	3	chemin de la Glaine	Débute sur la RD68, longe la commune de Bâgé la Ville, se dirige vers l'Est, coupe la RD58 et se termine sur la RD28.	515	5	13/10/1964
	4	rue du Pré Châlon	Débute sur la RD68a, se dirige vers le Sud et se termine en limite de St André de Bâgé.	475	6	28/10/1988
	5	chemin de la Planche Bridon	Débute sur la VC2, se dirige vers le Sud et se termine en limite de commune de Bâgé la Ville.	320	4,5	28/10/1988
Rue	1	rue Condamnaie	Débute sur la RD28, se dirige vers le Sud-Est et rejoint la VC5u.	110	10	28/10/1988
	2	rue de l'Eperon	Débute sur la VC5u, se dirige vers le Sud et se termine sur la VC1.	39	7	13/10/1964
	3	rue Gargasson	Débute sur la RD28, se dirige vers le Sud-Est et se termine sur la VC1u.	190	5	13/10/1964
	4	rue de l'Hôpital	Débute sur la VC5u, se dirige vers le Sud-Ouest et rejoint la VC6u.	46	4,5	13/10/1964
	5	rue de l'Horloge	Débute sur la VC1, se dirige vers le Nord-Ouest et rejoint la VC1u.	90	6,5	13/10/1964
	6	rue Saint Maurice	Débute sur la RD28, se dirige vers l'Est et rejoint la VC4u.	111	5	13/10/1964
	7	rue Ratelet	Débute sur la RD68, se dirige vers l'Est et se termine sur la RD28.	155	3,5	13/10/1964
	8	rue des Rues	Débute sur la RD28, se dirige vers le Nord-Ouest et se termine en impasse.	77	4	13/10/1964
	9	rue de la Gripinière	Débute sur la RD58, se dirige vers l'Ouest, bifurque au Sud, se termine sur la VC1 et comprend deux antennes.	285	10	28/10/1988
	10	rue de Strafay	Débute sur la VC3, se dirige vers le Sud se termine sur la VC9 et comprend une antenne.	302	10	28/10/1988
	11	impasse de la Martinette	Débute sur la VC1, se dirige vers l'Est et se termine en limite de commune de Bâgé la Ville.	97	8	28/10/1988
	12	rue de la Griffonnière	Débute sur la VC2, se dirige vers le Sud-Est, dessert le lotissement et se termine par une placette de retournement.	220	5	26/04/1993
	13	impasse de la Marbuire	Débute sur la VC1, se dirige vers l'Est, dessert le lotissement et se termine par une placette de retournement.	95		25/03/2005
	14	Lotissement de la Martinette	Débute sur la VC 2, dessert le lotissement et se termine sur une placette de retournement	212	6	29/11/2013
	15	rue François d'Urfé Strafay1	Débute de la VC3 comprise entre la RD68 et la RD58 et se dirige vers l'entrée du lotissement Strafay2	503		24/05/2019
	16	rue des Belouses	Double entrée sur la VC3 dite Chemin de la Glaine et se termine par 2 impasses destinées à l'OAP N°1 et une impasse donnant sur les parcelles bâties cadastrées A 801.	430	5	13/06/2024
Places	1	place Puthod	plateforme située au carrefour des RD28 et RD58.	100		13/10/1964
	2	place du Jeu de l'Arc	plateforme située au carrefour de la RD28 avec la VC1.	800		13/10/1964
	3	place des écoles	située au sud des écoles en bordure de la RD58	510		09/11/1988
	4	place du Marché Couvert	située au bord de la VC1U	235		25/03/2005
	5	Place de l'église	entrée sur la RD28 et la RD68	396		25/03/2005

Longueur totale des voies à caractère de chemin (m) :	2881
Longueur totale des voies à caractère de rue (m) :	2962
Longueur totale des places affectée à la circulation générale (m)	2041

7884 m

